



Cette carte fait partie du prospectus du 31/08/2018.

Les tarifs sont applicables à partir du 19/06/2019.

Le taux est déterminé en fonction du prix figurant dans l'acte notarié (en cas d'achat), en fonction de la valeur en vente normale (en cas de construction, de rénovation ou d'aménagement ou de reprise de prêts sur logement existant).

Tarif	1/1/1 cap 4	5/5/5 cap 2	5/5/5 cap 5	10/5/5 cap 2	10/5/5 cap 5	10 ans fixe	15 ans fixe	18 ans fixe	20 ans fixe	25 ans fixe	30 ans fixe
Indice de référence	A (-0,0456)	E (-0,0179)									
<= 70%											
Annuel	3,10%	3,45%	2,85%	3,85%	3,15%	3,00%	3,25%	3,35%	3,40%	3,65%	3,85%
Mensuel	0,2547%	0,2831%	0,2345%	0,3153%	0,2588%	0,2466%	0,2669%	0,2750%	0,2790%	0,2992%	0,3153%
>70% - <=85%											
Annuel	3,20%	3,55%	2,95%	3,95%	3,25%	3,10%	3,35%	3,45%	3,50%	3,75%	3,95%
Mensuel	0,2628%	0,2911%	0,2426%	0,3234%	0,2669%	0,2547%	0,2750%	0,2831%	0,2871%	0,3073%	0,3234%
>85% - <=100%											
Annuel	3,80%	4,15%	3,55%	4,55%	3,85%	3,70%	3,95%	4,05%	4,10%	4,35%	4,55%
Mensuel	0,3113%	0,3394%	0,2911%	0,3715%	0,3153%	0,3032%	0,3234%	0,3314%	0,3354%	0,3555%	0,3715%

Notary Plan frais	Annuel: 6,20%	Mensuel: 0,5025%
--------------------------	---------------	------------------

REDUCTION CONDITIONNELLE ASSURANCE SOLDE RESTANT DU

Réduction	Réduction conditionnelle max 0,20%
-0,05%	par 50% assuré par tête

CLAUSE DE MAJORATION

	ANNUEL	MENSUEL
- Tarif en second rang:	+ 1,00 %	0,0830%
- Crédit pont max. 24 mois (sur base du tarif 5/5/5 cap 5):	+ 0,55 %	0,0457%
- Refinancement avec reprise des crédits à la consommation s'élève à ° > 25% et une quotité jusqu'à 85%;	+ 0,45 %	0,0374%
- Dossier immeuble de rapport:		
° la quotité > 70% - <=80%;	+ 0,30 %	0,0250%
° la quotité > 80% - <=85%;	+ 0,50 %	0,0416%
° la quotité > 85% - <=100%;	+ 0,80 %	0,0664%
- Mention négative régularisée dans les 6 mois max de la date de début du fichage	+ 0,50 %	0,0416%
- Risques spéciaux: (nature des revenus, âge, ...)	+ 0,50 %	0,0416%
- Terme fixe (sur base des formules variables):	+ 0,10 %	0,0083%
- Durée > 25 ans sur le tarif variable:	+ 0,30 %	0,0250%

Le cumul des majorations est plafonné à 2,50% par ans (0,2060% par mois)



Exemple représentatif pour un crédit hypothécaire à but immobilier pour l'achat d'un bien immobilier en Belgique, couvert à 100% par une hypothèque et pour une quotité de 100%.

Montant emprunté	175 000 EUR				
Formule	10/5/5 cap5	5/5/5 cap 5	15 ans fixe	10/5/5 cap5	5/5/5 cap 5
Durée (mois)	300	300	180	180	24
Taux débiteur annuel *	3,45%	3,00%	3,65%	3,55%	3,55%
Type de remboursement	Mensualité constante	Mensualité constante	Mensualité constante	Terme fixe	crédit pont
Montant mensuel	875,45 EUR	848,45 EUR	1258,83 EUR	509,43 EUR	544,78 EUR
Prime annuelle Assurance Incendie bâtiment (obligatoire)	319,34 EUR				
Frais de dossier	500 EUR				
Frais d'expertise	200 EUR				
Droits d'enregistrement (droit fixe)	60,5 EUR				
Droits d'enregistrement hypothèque	1925 EUR				
Droits d'enregistrement annexe à l'acte hypothécaire	100 EUR				
Droits d'inscription hypothécaire	577,50 EUR				
Frais d'acte notarié	1210 EUR				
Rétribution du conservateur des hypothèques	220 EUR				
Taux Annuel Effectif Global (T.A.E.G.)*	3,72 %	3,26 %	4,40 %	3,990%	4,78%
Montant total à rembourser (capital + intérêt)	259 941 EUR	247 848 EUR	226 589,4 EUR	266 696,50 EUR	187 226,32 EUR
Montant total à rembourser (capital + intérêt + frais)	264 734 EUR	252 641 EUR	236 172,5 EUR	271 489,50 EUR	191 194,32 EUR
Mensualité maximale en cas de taux variable	1214,01 EUR	1118,81 EUR	/	/	/

* Taux sans réduction conditionnelle



MARGE DE VARIATION

Pour que le taux puisse être adapté, la hausse ou la baisse doit être d'au moins 0,021% par mois (0,25% sur base annuelle) par rapport au taux d'intérêt précédent.

INDEMNITE DE MISE A DISPOSITION DU CAPITAL

Une indemnité de mise à disposition du capital sera due et sera calculée comme suit :

- à partir de la 6ième échéance: 0,125 % par mois
- à partir de la 12ième échéance: 0,20 % par mois

FRAIS DE DOSSIER

- concerne un dossier avec 1 avance 500 EUR
- concerne un dossier avec > 1 avance 800 EUR

Modification de l'offre : rédaction à partir de la deuxième offre 250 EUR

Modification du contrat nécessitant un examen du dossier et la remise d'une nouvelle offre: modification des modalités de remboursement, de la durée, du taux, de la variabilité (à la date de révision contractuelle), prolongation ou conversion crédit pont, mainlevée partielle d'une inscription hypothécaire, remplacement ou libération d'une sûreté, désolidarisation d'un crédit ou d'une caution :

- concerne un dossier avec 1 avance 250 EUR
- concerne un dossier avec > 1 avance 400 EUR

Quand une nouvelle analyse de crédit s'impose, et qu'une nouvelle offre et contrat s'avèrent nécessaire (p.e. refinancement interne) :

- concerne un dossier avec 1 avance 500 EUR
- concerne un dossier avec >1 avance 800 EUR

FRAIS D'EXPERTISE

Frais d'expertise par bien à expertiser <€ 500.000; 200 EUR

Frais d'expertise en cas de travaux ou nouvelle construction <€ 500.000; 225 EUR

Frais d'expertise par bien ≥€ 500.000 à expertiser ou en cas de travaux ou nouvelle construction; 300 EUR

Frais liés au constat d'avancement de travaux par un expert. 100 EUR

Frais pour lettre de rappel 7,50 EUR + frais de port